

LES CONSEILS À SUIVRE PENDANT ET APRÈS UNE CRUE

Des gestes simples qui vont à l'essentiel

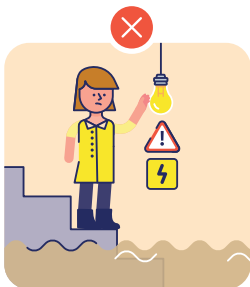
ENTREPRISES

PENDANT

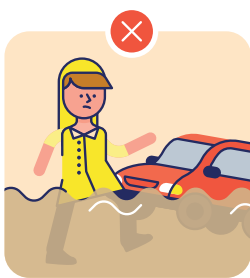


Je m'informe et je suis les consignes de sécurité dans les médias et sur les réseaux sociaux en m'abonnant aux **comptes officiels** :

Préfectures, Mairies, Episeine, etc.



Sur le lieu de travail, je **garantis la sécurité** de mes collaborateurs, il en va de **ma responsabilité**.



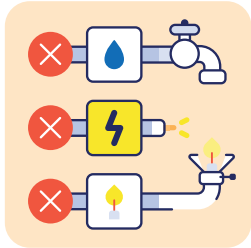
J'interdis à tous mes collaborateurs **tout déplacement** à pied ou en voiture dans une zone inondée.



Je protège ce qui est essentiel à mon activité : je surélève/déplace le matériel sensible, précieux ou polluant.



Je prévois le stationnement de mes véhicules en dehors de la zone inondée.



Je coupe le gaz, l'eau et l'électricité **avant d'évacuer**.



Si j'en ai la possibilité, **je participe** à mon échelle à **la solidarité** et à **l'assistance** aux personnes et entreprises fragilisées.

APRÈS



Je réintègre mes locaux et ne rebranche les réseaux qu'une fois que les **autorités ou des professionnels** m'en ont **donné l'autorisation**.



Avant de nettoyer, jeter ou sécher, **je constitue un dossier photos** pour l'assurance que je contacte sans tarder.



Je me protège avant de manipuler les déchets produits par l'inondation.



Si j'en ai la possibilité, **je viens en aide** aux personnes et entreprises fragilisées : accueil provisoire, mise à disposition de services internet/telecom... Et je facilite le retour au travail de mes employés.

Les bons comportements en cas de crue, maintenant que vous les connaissez, appliquez-les !

POUR TOUT SAVOIR SUR LE RISQUE INONDATION EPISEINE.FR    



ANIMÉ PAR



LES PARTENAIRES D'EPISEINE

